

ATTESTATION DE DÉCISION FAVORABLE

SUR UNE DEMANDE DE RENOUVELLEMENT DE TITRE DE SÉJOUR

VOS RÉFÉRENCES:

Identifiant (N° étranger): 9924034287

N° de la demande : 9403202307040526506

DATE D'ÉMISSION: 02/08/2023

Nom de naissance : SHENOY

Nom d'usage:

Prénom : AMAY SUNIL Né(e) le : 13/09/2003

A: DUBAI, EMIRATS ARABES UNIS

Nationalité: INDIENNE

Adresse: 151 AVENUE DE LA REPUBLIQUE 94800 VILLEJUIF

FRANCE



Le 02/08/2023, une décision favorable a été prise à la suite de votre demande d'admission au séjour.

Une carte de séjour pluriannuelle, valable du 12/09/2023 au 11/09/2025 portant la mention Etudiant- élève va vous être délivré(e). Ce document est actuellement en cours de fabrication.

Cette attestation n'est valable qu'accompagnée du visa de long séjour ou du titre précédemment détenu.

Ce document autorise son titulaire à travailler à titre accessoire.

Ce document autorise le franchissement des frontières de l'espace Schengen.

Vous serez prochainement informé(e) de la réception en préfecture ou sous-préfecture de votre titre et des démarches à faire pour venir le retirer. Vous devrez à cette occasion vous acquitter de 75 € correspondant au montant des taxes que vous règlerez par timbre électronique acheté au préalable en ligne, dans un bureau de tabac ou sur les bornes installées dans certains services fiscaux.

